

Dernière mise à jour le 18 décembre 2024

Cas pratique : CA3 avec livraisons de biens et prestations de services

Ce cas pratique propose de réaliser une déclaration de TVA CA3 à partir d'une balance des comptes intégrant notamment des prestations de services avec exigibilité de la TVA sur les encaissements.

Sommaire

- Énoncé – société prestation +
- Contrôle de la TVA collectée
- Calcul de la TVA à décaisser
- Enregistrement comptable du 28 février N
- Enregistrement comptable du 24 mars N
- Déclaration de TVA CA3 – Prestation+

Énoncé – société prestation +

Le service comptabilité de la société Prestation+ souhaite procéder à la réalisation de sa déclaration de TVA au titre des opérations du mois de février.

Elle édite en conséquence un extrait de sa balance des comptes pour le mois de février.

Comptes	Libellé	Débit	Crédit	Solde
401	Fournisseurs prestations de service - encaissements	12 500,00	37 000,00	-24 500,00
411	Clients prestations de service - encaissements	30 000,00	12 000,00	18 000,00
44562	TVA déductible sur immobilisation	13 500,00		13 500,00
445661	TVA déductible sur les biens	125 000,00	17 000,00	108 000,00
445662	TVA déductible sur les services	6 000,00		6 000,00
44567	Crédit de TVA	3 500,00		3 500,00
44571	TVA collectée	3 000,00	180 000,00	-177 000,00
7011	Ventes de produits finis France 20%		750 000,00	-750 000,00
70911	RRR sur ventes de produits finis	15 000,00		15 000,00
7012	Ventes de produits finis UE		30 000,00	-30 000,00
7013	Ventes de produits finis Hors UE		10 000,00	-10 000,00

7061	Ventes de prestations de services France		150 000,00	-150 000,00
7062	Vente de prestations de services hors France		20 000,00	-20 000,00

La société n'a pas opté pour ses prestations de service vendues pour la TVA collectée d'après les débits. Ces opérations suivent le régime général de l'exigibilité de la TVA sur les encaissements. Toutefois, leur logiciel ne permet pas de traiter automatiquement cette situation.

Les prestations de services sont enregistrées de manière classique :

Comptes	Libellé	Débit	Crédit
411	Clients	TTC	
706	Prestations de services		HT
44571	TVA collectée		TVA
	(facturation de prestations)		
512	Banque	TTC	
411	Clients		TTC
	(encaissement de prestations)		

L'ensemble des prestations achetées suivent également le régime de la TVA exigible à l'encaissement. Ces opérations sont traitées en comptabilité selon le schéma suivant :

Comptes	Libellé	Débit	Crédit
61/62	Achat prestations	HT	
445662	TVA déductible sur les services	TVA	
401	Fournisseurs		TTC
	(facture de prestation reçue)		
401	Fournisseurs	TTC	
512	Banque		TTC
	(décaissement de prestations)		

Pour les besoins de la CA3, une recherche a été effectuée sur le logiciel de comptabilité pour ressortir la TVA sur les encaissements et décaissements de février sur les ventes et les achats de prestations de services.

TVA à collecter en février sur les prestations de service

Total clients (411) de prestations de services ayant réglé ce mois-ci (TTC)	12 000,00
---	-----------

Total clients encaissés ce mois-ci en HT	10 000,00
Total clients encaissés ce mois-ci : TVA collectée sur les encaissements	2 000,00

TVA à déduire en février sur les prestations de service

Total fournisseurs de prestations de services réglé ce mois-ci (TTC) et n'ayant pas opté pour la TVA collectée d'après les débits	12 500,00
Total fournisseurs de prestations réglées ce mois-ci en HT	10 416,67
Total fournisseurs réglés ce mois-ci : TVA déductible sur les encaissements	2 083,33

Travail à faire :

- Procéder au contrôle de la TVA collectée
- Procéder au calcul de la TVA à décaisser
- Présenter l'enregistrement comptable de la TVA à décaisser fin février et l'enregistrement du paiement du 24/03/N
- Présenter la CA3 au titre des opérations du mois de février.

Contrôle de la TVA collectée

Ce contrôle consiste à rapprocher les comptes de chiffre d'affaires avec les soldes des comptes de TVA collectée. Pour rappel, les ventes réalisées à l'étranger (Union européenne et hors UE) ne sont pas soumises à la TVA.

N°PCG	Libellé	Solde	Taux TVA	TVA
7011	Ventes produits finis France 20%	750 000	20,00%	150 000,00
70911	RRR sur ventes de produits finis	-15 000	20,00%	-3 000,00
	Total TVA collectée sur les biens	735 000		147 000,00
7061	Ventes de prestations de services France	150 000	20,00%	30 000,00
	Total 44571			177 000,00

Le total du chiffre d'affaires de février (sous déduction des rabais remises ristournes, RRR sur ventes de produits finis), multiplié par le taux de 20% correspond bien au solde du compte 44571 – TVA collectée.

Calcul de la TVA à décaisser

TVA collectée sur les biens	147 000,00
TVA collectée sur les services	2 000,00
TVA déductible sur immobilisation	-13 500,00
TVA déductible sur les biens	-108 000,00

TVA déductible sur les services	-2 083,33
Crédit de TVA	-3 500,00
TVA à décaisser	21 916,67
TVA à décaisser (arrondi)	21 917,00

Pour le calcul de la TVA à décaisser, il faut penser à déduire le crédit de TVA du mois précédent qui apparaît au débit du compte 44567.

Enregistrement comptable du 28 février N

N° PCG	Libellé	Débit	Crédit
44571	TVA collectée	149 000,00	
44562	TVA déductible sur immobilisation		13 500,00
445661	TVA déductible sur les biens		108 000,00
445662	TVA déductible sur les services		2 083,33
44567	Crédit de TVA		3 500,00
44551	TVA à décaisser		21 917,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,33	

Enregistrement comptable du 24 mars N

N° PCG	Libellé	Débit	Crédit
44551	TVA à décaisser	21 917,00	
512	Banque		21 917,00

Déclaration de TVA CA3 – Prestation+

